

[Texte]

Mr. William Jarvis (Director General, Efficiency and Alternative Energy Branch, Energy Sector, Department of Energy, Mines and Resources): It might be worth noting that in the United States, on early labels, they did have dollar savings, and they found, because of different prices of electricity in different jurisdictions, it was very difficult to sustain.

Mr. Kilgour: Appliance industries are global in nature. Products are designed and manufactured to meet the needs of the market, which is much broader than the Canadian market, unfortunately. In 1987 the U.S. National Appliance Energy Conservation Act established standards for minimum energy efficiency in 13 classes of major household appliances. Would the government regulations take into account energy efficiency standards relevant to the broader markets? Are the federal regulations going to be consistent with standards in provinces that have already adopted energy efficiency legislation, such as Ontario, B.C., Quebec, Nova Scotia?

• 1900

Mr. Epp: The answer is yes.

Mr. Kilgour: To all of those?

Mr. Epp: I think we're looking at Ontario and B.C. as the benchmarks. Is that not right, Bill? Primarily Ontario?

Mr. Jarvis: We have a process already under way to try to harmonize all across the country, in all provinces.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

Mr. Harvey: On that question, if I may, has Quebec yet promulgated their regulations?

An hon. member: They are not effective yet.

The Acting Chairman (Mr. LeBlanc): Mr. Harvey, you may continue. It's your turn.

Mr. Harvey: I thank you, Mr. Chairman.

Let me get the big one out of the way, right off the bat. Would the minister agree to refer regulations crafted under this act, assuming its passage, to the Standing Committee on Energy, Mines and Resources, prior to their being promulgated, so that the committee may study the proposed regulations and comment thereon?

Mr. Epp: I debated this issue with some officials as recently as lunch today. I asked the question, could I not give the draft regulations to the committee? I personally do not have difficulty with that. I think the legal advice I receive, and I'm not trying to push it on to officials. . . I can't do them, apparently, before the bill is passed and before I have given them to Cabinet. Correct? Can I do them after the bill is passed? Can I give them to committee at that stage? I'm trying to find a window here.

[Traduction]

M. William Jarvis (directeur général, Direction de la technologie de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement, Secteur de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il est intéressant de noter qu'aux États-Unis, au début, les étiquettes n'indiquaient pas les économies réalisées parce que le coût de l'électricité varie d'un État à l'autre.

M. Kilgour: Les fabricants d'appareils ménagers ont un marché international. Les produits sont conçus et fabriqués de manière à répondre aux besoins du marché, et pas seulement en fonction du marché canadien. En 1987, la National Appliance Energy Conservation Act des États-Unis assujettissait 13 types de gros appareils ménagers à des normes minimales en matière d'efficacité énergétique. Les règlements gouvernementaux tiendront-ils compte des normes d'efficacité énergétique qui s'appliquent à des marchés plus importants? Les règlements fédéraux seront-ils conformes aux normes des provinces qui ont déjà adopté des lois sur l'efficacité énergétique, notamment l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et la Nouvelle-Écosse?

M. Epp: Oui.

M. Kilgour: Aux normes de toutes ces provinces?

M. Epp: Je crois que nos points de référence sont l'Ontario et la Colombie-Britannique. N'est-ce pas, Bill? Surtout l'Ontario?

M. Jarvis: Actuellement, nous essayons d'harmoniser les normes dans toutes les régions du pays, dans toutes les provinces.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

M. Harvey: A ce sujet, le Québec a-t-il promulgué sa réglementation?

Une voix: Pas encore.

Le président suppléant (M. LeBlanc): Monsieur Harvey, continuez. Vous avez la parole.

M. Harvey: Merci, monsieur le président.

Je commence par la question la plus importante. Le ministre accepterait-il de soumettre les règlements accompagnant cette loi—en supposant qu'elle soit adoptée—au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, avant qu'ils ne soient promulgués, afin que le comité les étudie et se prononce là-dessus?

M. Epp: Pas plus tard qu'aujourd'hui, au déjeuner, j'en ai discuté avec des fonctionnaires. Je leur ai demandé si je pouvais soumettre l'ébauche des règlements au comité. Personnellement, je n'y vois aucun inconvénient; mais d'après les conseils juridiques que j'ai reçus, et je n'essaye pas de me décharger sur mes collaborateurs. . . Apparemment, je ne peux pas le faire avant que le projet de loi ne soit adopté et avant d'avoir soumis les règlements au Cabinet. N'est-ce pas? Puis-je le faire après l'adoption du projet de loi? Puis-je les soumettre au comité à ce moment-là? J'essaye de trouver un moyen de le faire.